

Règlement du jeu-concours 2025 « Gagnez votre course trail en Occitanie »

Du 01/09/2025 au 04/12/2025

Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts emails optin du CRTLO

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/trail-2025>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/trail-2025>, entre le lundi 1^{er} septembre 2025 à 12h00 et le jeudi 4 décembre 2025 à 23h59.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email, sa date d'anniversaire, et son niveau de trail

En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;

- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre des dossards à gagner, dans différentes épreuves sportives, 1 séjour trail et 1 licence FFA.

Le nombre de km, le dénivelé et la valeur des dossards sont tous donnés à titre indicatif, et susceptibles d'évolution en 2026 au moment de la course.

Univers littoral méditerranéen et proche de Montpellier AUDE, GARD, HÉRAULT, PYRÉNÉES-ORIENTALES

Gruissan Kinetik Trail (11) – 4 lots

Lots :

- 1 dossard homme sur la course du 50 km ; 45 €
- 1 femme sur la course du 50 km ; 45€
- 1 dossard homme sur la course du 25 km ; 30 €
- 1 dossard femme sur la course du 25 km ; 30 €

Valeur des lots : entre 30 et 45 euros.

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Sylvie Ferrasse - trailgruissan@gmail.com

Trail de Fontfroide (11) – 8 lots

Lots :

- 1 dossard homme sur le 55km/2000D+ ; 50 €
- 1 dossard femme sur le 55km/2000D+ ; 50 €
- 1 dossard homme sur le 35km/1300D+ ; 30 €
- 1 dossard femme sur le 35km/1300D+ ; 30 €
- 1 dossard homme sur le 15km/700D+ ; 17 €
- 1 dossard femme sur le 15km/700D+ ; 17 €
- 1 dossard homme sur le 9km ; 12 €
- 1 dossard femme sur le 9km ; 12 €

Valeur de lots : entre 12 et 50 euros

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Gaëtan Sanchez - traildefontfroide@gmail.com

Yes we run Nîmes (30 et 34) – 6 lots

Lots :

- **NÎMES URBAN TRAIL** : 11e édition dimanche 15 février 2026. 2 dossards à gagner, à choisir parmi ces distances : 42 KM (58€) / 24 KM (38€) / 16 KM (32€) / 10 KM (27€) + Rando 10 KM (27€)
- **BÉZIERS URBAN TRAIL** : 7e édition dimanche 11 octobre 2026. 2 dossards à gagner, à choisir parmi ces distances : 42 KM (58€) / 24 KM (38€) / 16 KM (32€) / 10 KM (27€) + Rando 10 KM (27€)
- **LA VENI VICI** : 6e édition samedi 7 novembre 2026. 2 dossards à gagner, à choisir parmi ces distances : 48 KM (valeur 69€) / 27 KM (45€) / Marche nordique 27 KM (45€) / 16 KM (35€) / Rando 13 KM (33€)

Valeur de lots : entre 27 et 58 euros

Validité : édition 2026 des courses

Contact pour le lot : Benoît Goiset - benoit.goiset@yeswerun.fr

Association Grand Raid de Camargue - La Baleine en course (30) – 3 lots

Lots :

- 1 dossard sur le Cross du Saunier, 12 km ; 19 €
- 2 dossards sur le Semi-Baleinethon, 21 km ; 29 €

Valeur des lots : entre 19 et 29 euros

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Laurent Grenier - direction@grandraidcamargue.fr

Team Poulx Trail (30) – 12 lots

Lots : 3 dossards par course soit :

- 3 dossards pour la BEAVER TRAIL INTENSE – 51 km ; 55 €
- 3 dossards pour la BEAVER TRAIL CONFIRME – 28 km ; 33 €
- 3 dossards pour la BEAVER TRAIL DECOUVERTE – 18 km ; 23 €
- 3 dossards pour la BEAVER TRAIL TI' COURSE – 9 km ; 15 €

Valeur de lots : entre 15 et 55 euros

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Eric Andréo - contact@poulx-trail.com

Communauté de communes du Clermontais, Destination Salagou (34) – 4 lots

Lots :

- 1 dossard pour le 27 km, 400 D+ ; 34 €
- 1 dossard pour le 13 km, 200 D+ ; 21 €
- 1 dossard pour le 5 km ; 15 €
- 1 dossard pour la Marche nordique ; 17 €

Valeur des lots : de 15 à 34 euros.

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Julien Roussel - j.roussel@cc-clermontais.fr

Trail des terrasses du Lodévois (34) – 3 lots

Lots : 3 dossards au choix parmi ces 3 courses

- 15 km ; 18 €
- 25 km ; 30 €
- 47 km ; 50 €

Valeur de lots : entre 18 et 50 euros

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Didier Ravaille - dravaille@lodevoisetlarzac.fr

Les trails de la factrice (34) – 2 lots

Lots : 2 dossards ; 1 homme et 1 femme à choisir parmi ces courses

- Roquebrunette 8,5 km 270 D+

- Roquebrune 16,5 km 750 D+
- Trail de la Factrice 33 km 1500 D+
- Bête noire 68 km 3800 D+
- L'épineuse 112 km 1200 D+

Dossard offert au choix pour la Roquebrunette, Roquebrune et Trail de la Factrice ou 40 euros de réduction pour l'achat d'un dossard pour la Bête noire ou L'épineuse.

Valeur des lots : 2 x 40 euros

Validité : édition 2026 de la course

<https://www.lestrailsdelafactrice.fr/>

Contact pour le lot : Martine Bonnafous - lestrailsdelafactrice@gmail.com

Argelès-sur-mer (66) – Argelès nature trail – 6 lots

Lots :

- 1 dossard pour le 7 km, 300 D+ ; 6 €
- 1 dossard pour le 10 km, 250 D+ ; 13 €
- 1 dossard pour le 15 km, 800 D+ ; 17 €
- 1 dossard pour le 24 km, 1300 D+ ; 23 €
- 1 dossard pour le parcours marche ; 5 €
- 1 dossard pour le parcours marche nordique ; 13 €

Valeur des lots : entre 5 et 23 euros

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Marjorie Blaison - mblaison@argeles-sur-mer.com

Univers Pyrénées

ARIÈGE, HAUTES-PYRÉNÉES

Challenge du Montcalm (09) – 3 lots

Lots :

- 1 dossard pour le Marathon du Montcalm ; 60 €
- 1 dossard pour la PICaPICA ; 220 €
- 1 dossard pour la PicAriège ; 150 €

Le gagnant peut aussi choisir un dossard sur des courses au format plus court.

Valeur des lots : de 60 à 220 euros.

Validité : édition 2026 de la course

<https://www.marathon-montcalm.com/fr/>

Contact pour le lot : Nahuel Passerat - marathon.montcalm@gmail.com

Foyer Léo Lagrange, Trail de la Dent d'Orlu (09) – 1 lot

Lot : 1 dossard pour la course de 14 km 1600 D+

Valeur du lot : 20 euros

Validité : édition 2026 de la course

<https://traylorlu.wordpress.com/>

Contact pour le lot : Christophe Lhez - lhez.christophe@gmail.com

Grand Raid des Pyrénées (65) – 2 lots

Lots : 2 dossards :

- 1 Tour du Moudang 60 km ; 70 €
- 1 Tour du Bastan 50 km ; 88 €

Valeur des lots : entre 70 et 88 euros

Validité : édition 2026 de la course

<https://www.grandraidpyrenees.com/fr/>

Contact pour le lot : Denis Verkin - verkin.denis@gmail.com

Trail de la Barousse (65) – 3 lots

Lots :

- 1 dossard pour Les Résistants, 44 km 2900 D+
- 1 dossard pour le Gououroun, 28 km, 1300 D+
- 1 dossard pour le Lacquet, 15 km, 600 D+

Valeur des lots : de 15 à 50 euros.

Validité : édition 2026 de la course

<https://www.traildebarousse.com/>

Contact pour le lot : Karine Zammuner - barousseoxy@orange.fr

Univers Sud Massif-Central

AVEYRON, LOT, LOZÈRE

Fest'trail Causses & Rougier (12) – 4 lots

Lots : 4 dossards au choix sur l'une des 4 courses du Fest'Trail :

- 8 km 300 D+ ; 8 €
- 15 km 500 D+ ; 15 €
- 30 km 1350 D+ ; 30 €
- 50 km 2300 D+ ; 50 €

Valeur des lots : entre 8 et 50 euros

Validité : édition 2026 de la course

<https://www.festtrailcaussesrougier.fr/>

Contact pour le lot : Mathias Hervas - naturevents@outlook.com

Festival des Hospitaliers (12) – 3 lots

Lots :

- 1 dossard pour La Nantaise 13 km, 540 D+ ; 19 €
- 1 dossard pour la Larzac Dourbie 29,5 km, 1400 D+ ; 35 €
- 1 dossard pour les Hospitaliers 76 km, 3490 D+ ; 60 €

Valeur des lots : entre 19 et 60 euros

Validité : édition 2026 de la course

<https://www.festival-des-hospitaliers.com/>

Contact pour le lot : Philippe Viala - viala.ph@orange.fr

Templiers Events (12) – 4 lots

Lots :

- 1 dossard homme pour L'Hivernale des Templiers, course Marathon de l'Orchis, 35 km, D+ 1410 ; 46 €
 - 1 dossard femme pour L'Hivernale des Templiers, course Marathon de l'Orchis, 35 km, D+ 1410 ; 46 €
 - 1 dossard homme pour le Tarn Valley Trail, course Montecresto, 24 km, 1280 D+ ; 28 €
 - 1 dossard femme pour le Tarn Valley Trail, course Montecresto, 24 km, 1280 D+ ; 28 €
- Valeur des lots : entre 28 et 46 euros.
Validité : édition 2026 des courses
Contact pour le lot : inscriptions@templiersevents.com

Office de Tourisme du Pays de Gourdon, Communauté de communes Cazals-Salviac (46) – 1 lot
Lot : 1 nuit pour 2 personnes avec petit-déjeuner Hostellerie de Goujounac + 1 sortie Trail personnalisé, encadrée par un éducateur sportif diplômé sur notre espace trail "Quercy Outdoor"
Valeur du lot : 270 euros
Validité : 2026 hors juillet et août et selon la disponibilité de l'accompagnateur et de l'hôtel
<https://www.cc-cazalssalviac.fr/>
Contact pour le lot : Bastien Vaucan - bastien.vaucan@cc-cazalssalviac.fr

Trail des Fontaines (46) – 3 lots

Lots :

- 1 dossard pour le 32 km ; 30 €
- 1 dossard pour le 42 km ; 45 €
- 1 dossard pour le 103 km ; 105 €

Valeur des lots : entre 30 et 45 €

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Patrice Delcayre - contact@traildesfontaines.com

Trail de la Margeride (48) – 4 lots

- 2 dossards pour le 27 km, 850 D+ ; 27 €
- 2 dossards pour le 43 km, 1300 D+ ; 30 €

Valeur des lots : entre 27 et 30 euros

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Lionel Tersol - lionel.tersol@orange.fr

Lozère trail (48) – 4 lots

Lots :

- 1 dossard pour l'Ultra LOZERE avec le bivouac 120 euros
- 1 dossard pour le 52 km ; 60 €
- 1 dossard pour le 27 km ; 40 €
- 1 dossard pour le 12 km ; 15 €

Valeur de lots : entre 15 et 120 euros

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Philippe Miquel - lozeretrail48@hotmail.fr

Univers autour de Toulouse AUDE, TARN, HAUTE-GARONNE

Grand Raid des Cathares (11) – 6 lots

Lots : 1 dossard par course du Grand Raid des Cathares.

- 161 km, 7700 m D+ ; 220 €
- 101 km, 4300 m D+ ; 120 €
- 63 km, 2400 m D+ ; 85 €
- 40 km, 1300 m D+ ; 65 €
- 25 km, 700 m D+ ; 40 €
- 12 km, 250 m D+ ; 25 €

Valeur des lots : entre 25 et 220 euros.

Validité : édition 2026 de la course

<https://www.grandraid-cathares.fr/>

Contact pour le lot : Vincent Ameline - vincent.grandraidcathares@gmail.com

Mairie de Mazamet, Trail de la passerelle (81) – 5 lots

Lots :

- 1 dossard pour le Nore – 61 km ; 45 €
- 1 dossard pour le Mazamet – 29 km ; 30 €
- 1 dossard pour les 3 Croix – 22 km ; 25 €
- 1 dossard pour le Montagnès – 20 km ; 20 €
- 1 dossard pour l'Aussillon – 12 km ; 15 €

Valeur des lots : entre 15 et 45 euros

Validité : édition 2026 de la course

Contact pour le lot : Fabien Hyzy - fabien.hyzy@ville-mazamet.com

Mairie de St Orens Gameville, Trail Rivières et Châteaux (31) – 2 lots

Lots :

- 1 dossard homme, 43 km ; 50 €
- 1 dossard femme, 43 km ; 50 €

Valeur des lots : 50 euros par dossard

Validité : édition 2026 de la course, 14 juin 2026

Contact pour le lot : Pierre Auboubert - pierre.audoubert@mairie-saint-orens.fr

Ligue d'athlétisme d'Occitanie – 8 lots

Lots :

- 1 licence Running FFA
- 1 dossard offert par le Tournefeuille Nocturne Trail
- 6 dossards offerts par le Club AC de Villefranche de Rouergue pour Le Printemps de l'ACVR > 3 dossards pour le 12 km, 3 dossards pour le 20 km

Valeur de lots : Environ 250 euros pour la licence et entre 12 et 15 euros pour les dossards

Validité : Jusqu'au 31/08/26 pour la licence et le dossard est valable pour avril 2026

Contact pour le lot : Elodie Salas - elodie.salas@athle-occitanie.fr

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, le vendredi 5 décembre 2025 au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO entre le 9 et 15 décembre 2025 par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

L'organisateur ne peut être tenu d'une quelconque responsabilité si le lot ne pouvait pas être consommé à la date voulue par le gagnant.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : rgpd@crtoccitanie.fr

Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, date d'anniversaire et niveau de trail seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques.
- Les données seront conservées sur une durée de 3 ans.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, date d'anniversaire, niveau de trail.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Le niveau de trail indiqué sera exploité dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 16 décembre 2025, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/trail-2025> en cliquant sur le lien « Règlement » situé en bas de page du jeu.

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.